

405: RESERVE FORESTIERE DU SINHARAJA (SRI LANKA)

Résumé préparé par l'UICN (avril 1987) d'après la désignation d'origine soumise par le Sri Lanka. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du bureau et du comité.

1. SITUATION:

Situé dans le sud-ouest du Sri Lanka, dans une zone humide de plaine des provinces de Sabaragamuwa et du sud. 6°21'-6°26'N, 80°21'-80°34'E.

2. DONNEES JURIDIQUES:

Une partie de la région fut déclarée réserve forestière en 1875. Des arbres y ont été abattus jusqu'en 1978, année où la région devint réserve de la biosphère. Une loi sur le patrimoine national naturel est en passe d'être adoptée, conférant à la réserve une protection complète. Le site consiste actuellement en une réserve forestière de 6092 ha et une réserve de 2772 ha à l'état de projet, les deux étant comprises dans la présente proposition de candidature.

3. IDENTIFICATION:

C'est une étroite bande de terrain qui ondule de crêtes en vallées. Elle est parcourue par un réseau dense de cours d'eau qui se jettent dans le Gin Ganga, à la limite sud, et dans le Kalu Ganga, vers la limite nord. La réserve se trouve dans une zone de transition entre deux importants types de roches caractéristiques du Sri Lanka. On enregistre des précipitations moyennes de 3750-5000 mm, dues essentiellement à la mousson du sud-ouest en mai-juillet, et à la mousson du nord-est de novembre à janvier. Sinharaja est la dernière grande forêt tropicale humide primaire de plaine du Sri Lanka. Sur les 830 espèces endémiques du pays, 217 arbres et plantes grimpantes ligneuses se trouvent en zone humide de basse altitude. Parmi elles, on en a dénombré 139 (64%) dans la réserve, dont 16 rares. Plusieurs plantes utiles y sont présentes dont Caryota urens (substitut du sucre), Calamus sp. (dont on fait des cannes), la cardamome (une épice), Shorea sp. (verniss et encens), et Coscinium fenestratum (plante médicinale); ces plantes sont largement utilisées par les villageois.

La faune endémique est nombreuse, notamment les oiseaux dont 19 espèces présentes dans le parc font partie des 20 espèces endémiques du Sri Lanka (soit 95%). Il y a également plus de 50% d'espèces endémiques chez les mammifères et les papillons. Le léopard et l'éléphant indien sont menacés. On trouve par contre un langur. Plusieurs espèces aviennes sont en danger ou rares: Columba torringtoni, Centropus chlororhynchus, Sturnus senex, Cissa ornata, Garrulax cinereifrons et Bradypterus palliseri qui sont tous endémiques, et Phaenicophaeus pyrrhocephalus. Le Sinharaja est présent depuis longtemps dans les contes et légendes populaires du Sri Lanka. Son nom signifie littéralement "lion" (sinha) "roi" (raja), probablement en référence à cette "forêt royale" originale des Cingalais.

4. ETAT DE PRESERVATION/CONSERVATION:

La réserve est partiellement protégée par l'ordonnance sur les forêts, et administrée par le département forestier, sous l'autorité du ministère des Territoires et de l'Aménagement du territoire. C'est en 1936 que le Sinharaja fut reconnu comme "seule forêt tropicale humide vierge de l'île". La réserve, inaccessible et en pente, au relief de collines, est restée intacte jusqu'en 1968, année où le Gouvernement autorisa l'abattage d'arbres pour alimenter une scierie fabriquant du contre-plaqué et un complexe d'exploitation des copeaux, installés à Kosgama. De 1971 à 1977, l'abattage fut prohibé, en grande partie sous la pression populaire; il n'y eut plus qu'un abattage sélectif sur 1400 ha, dans le secteur ouest.

La réserve est actuellement une forêt intacte de 6500 à 7000 ha. Depuis 1977, le département forestier donne la priorité à sa protection; un programme de plantation de Pinus carabaea a commencé en 1978 pour établir une limite vivante de la réserve à la périphérie. Reconnaisant la nécessité de protéger au mieux la réserve, le département forestier prévoit de déclarer Sinharaja région naturelle du patrimoine national, en promulguant une loi sur le Patrimoine national naturel. Un plan de conservation prévoyant un plan de zonation et de gestion des régions situées à l'extérieur de la réserve, garantira la stricte protection de la réserve pour des motifs scientifiques et esthétiques.

Il y a deux villages dans le sud-ouest de la réserve - Warukandeniya et Lolonthotuwa, tandis que 52 familles vivent dans le secteur nord-ouest. Il y a au moins 20 autres établissements humains à la périphérie, dont un certain nombre se sont installés illégalement.

Les empiétements de l'agriculture, surtout le long de la frontière sud, constituent le plus grand problème de la réserve. Des routes sont ouvertes pour faciliter l'abattage bien que celui-ci soit interdit jusqu'à 1,6 km à l'intérieur de la réserve. L'utilisation traditionnelle de produits forestiers de moindre importance, comme Caryota urens et Calamus sp. pour tresser des paniers, est maintenant limitée à la forêt entourant la réserve. L'exploitation minière (recherche de gemmes) pose de sérieux problèmes dans l'est de la réserve.

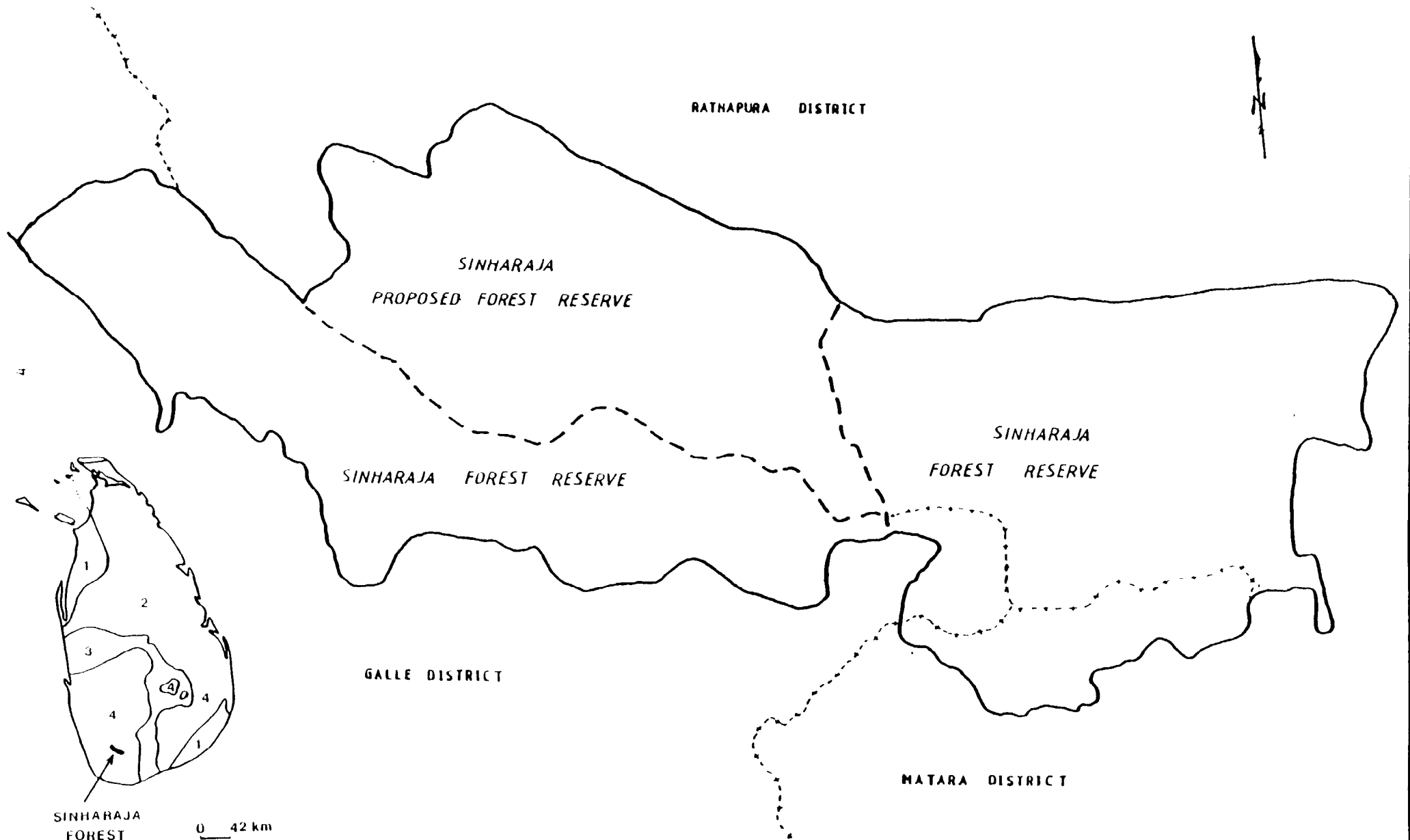
5. RAISONS JUSTIFIANT LA DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL:

Pour justifier la désignation de la Réserve Forestière de Sinharaja (Sri Lanka) en tant que bien du patrimoine mondial, le Gouvernement du Sri Lanka a donné les raisons suivantes:

a) Bien naturel

- (i) Histoire géologique de la Terre. Sinharaja a une flore relique du Gondwana, et revêt donc une grande importance scientifique pour la compréhension de la dérive continentale. Le soubassement de la zone de Sinharaja est également un trait géologique d'un intérêt considérable.
- (ii) Evolution biologique en cours. La réserve est la dernière forêt tropicale humide sempervirente à peu près intacte du Sri Lanka.
- (iv) Habitat d'espèces rares ou menacées. On dénombre 139 espèces endémiques dans la réserve. L'endémisme y dépasse 50%, et l'on y rencontre divers oiseaux, reptiles, poissons et insectes rares.

Fig. 2. SINHARAJA FOREST RESERVE



- 84 -

405 RESERVE FORESTIERE DU SINHARAJA (SRI LANKA)

1. DOCUMENTATION:

- (i) Fiches de données de l'UICN
- (ii) Consultations: personnel du département forestier, S. et I. Gunatilleke, D. Sheppard, J. Sax, M. Forster, T.W. Hoffmann, V. Fernando, H. Synge, H. Eidsvik, N. de Zoysa, R. Fernando.
- (iii) Littérature consultée: plan de conservation de la forêt du Sinharaja, 1986.
- (iv) Visite du site: février 1987.

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES:

Le domaine indo-malais comporte 27 provinces biogéographiques, dont deux au Sri Lanka -- la forêt humide cingalaise et la forêt de mousson cingalaise. La forêt du Sinharaja est la dernière zone de forêt humide cingalaise viable par son étendue; elle est donc la seule à être représentative d'une province biogéographique du domaine. Comparé aux autres forêts humides du domaine, Sinharaja a une moins grande diversité et est moins développée que certaines forêts plus humides de l'Asie du sud-est ou des Ghats occidentaux de l'Inde.

3. INTEGRITE:

La réserve forestière du Sinharaja est une unité de conservation suffisamment étendue pour que la plupart des processus de conservation puissent s'y dérouler. Toutefois, les limites du site sont actuellement mal définies, ce qui fait obstacle à une surveillance et à une gestion efficaces de la région. Le département forestier du Sri Lanka étudie actuellement la question.

L'action de conservation devrait être améliorée par l'établissement de zones tampons à la limite actuelle de la réserve. Ceci permettrait d'aménager le territoire de la région tampon et de réduire les effets de l'utilisation intensive de la réserve elle-même.

En ce qui concerne la législation, l'ordonnance sur les forêts présente des lacunes et protège suffisamment la région désignée. Toutefois, le ministère des Terres et du Développement du territoire vient d'obtenir le feu vert pour préparer une loi sur le patrimoine mondial et les régions naturelles. Cette loi prévoira une réglementation stricte interdisant la perturbation de l'environnement, et sera appliquée sans délai à la réserve forestière du Sinharaja. Le déclassement des régions relevant de cette loi sera soumis en première instance à l'approbation du parlement, puis à l'approbation finale du Président. Cette législation n'est pas encore en vigueur et un comité chargé de faire rapport au ministre d'Etat suggère de ne pas l'adopter.

Le manque de personnel pose des problèmes de surveillance, notamment des activités telles que l'abattage illégal d'arbres, la prospection de gemmes et le braconnage. Le manque de personnel et de moyens financiers fait obstacle à une gestion efficace à long terme. Le département forestier donne la priorité à la gestion de Sinharaja, et affecte des fonds aux postes considérés comme prioritaires dans le plan de gestion. L'UICN et le WWF ont également financé la préparation d'un plan de gestion et des programmes de gestion actuels.

Il y a actuellement deux villages dans les limites de la réserve et plusieurs autres en dehors, à proximité. Parmi les questions associées à l'utilisation traditionnelle, on peut citer l'empiétement, l'exploitation des plantes entraînant une diminution de la diversité génétique, et la dépendance des villageois de la forêt dont ils vivent. Le plan de gestion tente de résoudre ces problèmes par la mise en oeuvre de programmes d'extension et par la délimitation d'une zone tampon. Ces deux stratégies ont pour but de transférer les activités traditionnelles vers l'extérieur et d'améliorer les relations entre les utilisateurs traditionnels et les autorités de la réserve.

Au Sri Lanka, l'opinion publique est très favorable à la conservation de la nature en général, et à la réserve forestière du Sinharaja en particulier, comme en témoigne le grand nombre d'organismes gouvernementaux participant à la conservation de la nature au Sri Lanka. Cela implique, pour la gestion du Sinharaja, qu'un grand nombre de groupes de pression influents et efficaces s'opposent avec vigueur aux propositions d'exploitation des ressources de la réserve.

4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS:

Le Sinharaja a été accepté par l'Unesco comme réserve de la biosphère en 1978.

5. EVALUATION:

L'importance du Sinharaja repose sur le fait que:

- C'est la dernière zone viable de forêt tropicale humide de plaine du Sri Lanka;
- plus de 60% des arbres de la région sont endémiques et bon nombre d'entre eux sont considérés comme rares;
- il y a 21 espèces d'oiseaux endémiques et plusieurs insectes, reptiles et amphibiens rares.

Ce qui précède donne à penser que le Sinharaja satisfait au Critère iv: "Habitat d'espèces rares ou menacées", et mérite donc d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Il satisfait également au Critère ii en tant que site exceptionnel pour l'étude des processus de l'évolution biologique.

Il convient de remarquer que la 6e session du bureau (1982) avait retardé l'acceptation du site à cause de la protection législative inadéquate. La région doit encore être reclassée; elle est encore en partie à l'état de proposition de réserve forestière. S'il existe un projet de loi sur le patrimoine naturel national, celui-ci n'a pas encore été adopté par le parlement. Ce texte devrait être modifié de façon substantielle avant d'être acceptable, aussi les experts juridiques de la Commission de l'UICN sur les politiques et le droit de l'environnement ont-ils proposé certaines modifications. A défaut d'une nouvelle législation, l'UICN approuve le rapport du Comité pour l'élaboration d'une politique nationale de protection de la flore et de la faune (Committee for the Formulation of a National Policy for the Preservation of Flora and Fauna) et recommanderait l'application de l'ordonnance sur la faune et la flore, administrée par le département de la Conservation de la faune et de la flore.

6. RECOMMANDATIONS:

Le Sinharaja, où l'accent est mis sur la recherche, la formation et la participation des utilisateurs traditionnels, serait une réserve de la biosphère idéale. Il satisfait deux critères d'inscription à la Liste du patrimoine mondial. Comme son statut juridique n'a pas encore été modifié, la décision de reporter sa désignation, prise en 1982 par le bureau, reste valable.